



UNSA Territoriaux Eurométropole

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 87029 ou 81132 - Tél. : 03 68 98 70 29 - Port. : 06 32 10 95 72

E-mail UNSA Eurométropole : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA Eurométropole: <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67: <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 690 - 2 février 2015

Compétences de l'Eurométropole

Suite à notre message du **31 décembre 2014** sur les **compétences** de l'**Eurométropole** (**voir INFO DERNIERES n° 685 du 5 janvier 2015**), M. Alain FONTANEL, Vice-Président de l'Eurométropole, nous a répondu :

"La mention relative aux lycées et collèges vise une compétence résiduelle de la Communauté Urbaine de Strasbourg qui figurait, à ce titre, dans l'arrêté préfectoral portant compétences de la Communauté Urbaine de Strasbourg en date du 23 décembre 2011. Cette formulation, qui avait permis de cofinancer des collèges avant les lois de décentralisation, ne remet pas en cause la répartition actuelle des compétences en matière d'enseignement à savoir la Région pour les lycées et le Département pour les collèges."

En matière de **personnel**, il a précisé :

"il peut y avoir des transferts avec les routes départementales en 2017 et les digues de protection des inondations en 2017 et 2018".

Ces points seront étudiés dans les prochains mois.

Dans un **Tchat du 28 janvier 2015** organisé sur Intranet, M. Robert HERRMANN, Président de l'Eurométropole, a ajouté :

"J'ai proposé à l'exécutif dans un premier temps de ne pas solliciter le transfert de compétences départementales et régionales au-delà de l'obligation de reprendre la gestion des routes départementales au 1er janvier 2017 et de collaborer activement avec la Région Alsace dans le cadre actuel."

Concours d'ingénieur

Vous pouvez vous **préinscrire** jusqu'au **18 février 2015** aux **concours d'ingénieur** organisés par le **Centre de Gestion du Bas-Rhin**.

Rencontre UNSA - DEE

Prochaine rencontre entre l'**UNSA** et la Direction de l'**Enfance et de l'Education** : **9 février 2015**.

Projet de service Soutien à l'autonomie

Une réunion de présentation du **projet de service Soutien à l'Autonomie** se tiendra le **10 mars 2015**.

Indemnité de départ volontaire

Lors du **Tchat du 28 janvier 2015** organisé sur Intranet, M. Robert HERRMANN, Président de l'Eurométropole, s'est exprimé par rapport au décret n° **2009-1594** du **18 décembre 2009** instituant une **indemnité de départ volontaire** dans la **fonction publique territoriale** :

"Ce texte est actuellement à l'étude. Je n'exclus pas qu'on y fasse appel après concertation avec les organisations syndicales."

Rappelons que cette indemnité peut notamment être attribuée aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de droit public recrutés pour une durée indéterminée qui démissionnent, dans le cadre d'une restructuration de service.

Nouveaux numéros de téléphone du syndicat

Voici les nouveaux **numéros de téléphone** du **syndicat** :

- ligne directe : **03 68 98 70 29**
- postes internes : **87029** et **81132**

Le **numéro d'appel** de l'**Eurométropole** change à partir de ce **2 février 2015** : **03 68 98 50 00**.

Les anciens numéros restent provisoirement utilisables.